



DEMANDE D'AFFILIATION À RETOURNER AU :

AMICALE DES PERSONNELS DE L'EUROMETROPOLE
1 parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX



NOS AVANTAGES

- ▶ Un tiers payant sur toute la France auprès de toutes les entreprises de pompes funèbres
- ▶ Un capital versé rapidement
- ▶ Un tarif compétitif
- ▶ Une offre complète et adaptée
- ▶ Une couverture dès l'affiliation
- ▶ Un produit et des formalités d'affiliation simples
- ▶ Une garantie qui se cumule avec tous les régimes de prévoyance



LES PLUS

- ▶ Une habilitation par la préfecture de police pour l'organisation des obsèques
- ▶ Une totale indépendance vis à vis des opérateurs funéraires et des assureurs
- ▶ Une certification ISO 9001 version 2008, gage de qualité, de fiabilité et de performance



VOS CONTACTS

- ▶ L'Amicale des personnels de l'Eurométropole pour votre affiliation **03 68 98 80 20**
- ▶ Le service commercial de Henner Département La Garantie Obsèques au **01 55 62 53 23**

www.henner.com

* L'offre La Garantie Obsèques a été conçue en partenariat par l'Association La Garantie Obsèques et Henner, société agréée pour la présentation d'opérations d'assurance, qui en assure également la distribution et la gestion. Le volet assurance décès et assistance résulte de contrats groupe souscrits par Henner auprès d'Allianz Vie et de Garantie Assistance. Le volet services associés est organisé par l'Association La Garantie Obsèques.

Henner, SAS de courtage et de gestion d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 - Relevant du contrôle de l'ACPR - Entreprise certifiée ISO 9001 par le Bureau Veritas Certification - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com 01 55 62 53 19 - 01 53 25 20 70 - E-mail : garantie.obsèques@henner.fr



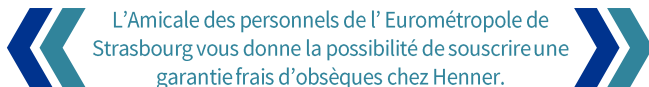
HennerTM
Assurances de personnes



**Amicale du personnel de
l'Eurométropole Strasbourg**

N° de contrat GOA 1692

**EN PARTENARIAT AVEC HENNER
ET L'ASSOCIATION LA GARANTIE OBSÈQUES**



L'Amicale des personnels de l'Eurométropole de Strasbourg vous donne la possibilité de souscrire une garantie frais d'obsèques chez Henner.



UNE GARANTIE FINANCIÈRE

- ▶ Versement d'une garantie modulable⁽¹⁾ en cas de décès :

	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5	Option 6
Maladie	536.16 €	1340.64 €	1608.64 €	2681.12 €	3217.44 €	4 500 €
Accident	804.24 €	2010.96 €	2412.96 €	4021.68 €	4826.16 €	6 750 €
Accident de la circulation	1072.32	2681.28 €	3217.28 €	5362.24 €	6434.88 €	9 000 €

- ▶ Sans examen médical, ni déclaration d'état de santé
- ▶ Immédiate dès l'affiliation⁽²⁾



UNE ASSISTANCE AUX FAMILLES

09 77 40 68 27 (24h/24, 7j/7)

▶ Transport et rapatriement :

Lors de déplacement d'un bénéficiaire à plus de 50 km de son domicile ou à l'étranger :

- En cas de décès d'un bénéficiaire :

Organisation et prise en charge du rapatriement du corps du lieu de décès au lieu d'inhumation en France et du rapatriement au domicile du conjoint et/ou enfants restés sur le lieu du séjour.

Mise à disposition d'un titre de transport pour un proche résidant en France, afin de se rendre auprès des enfants ou petits enfants de moins de 16 ans, restés seuls sans surveillance.

- En cas de décès d'un proche du bénéficiaire :

Si le bénéficiaire doit interrompre son séjour en France ou à l'étranger, mise à sa disposition d'un titre de transport lui permettant de se rendre aux obsèques.

▶ Assistance psychologique :

Organisation et prise en charge de 3 entretiens téléphoniques avec un psychologue en cas de décès du bénéficiaire, pour l'un des bénéficiaires survivant.

▶ Assistance information pratique :

Service d'information aux familles sur toutes questions relatives aux formalités administratives postérieures au décès, à la succession.

▶ Information voyage :

Un médecin communique des informations relatives aux domaines suivants : hygiène de vie, vaccinations, maladies infantiles, etc. . .

▶ Assistance juridique à l'étranger :

En cas d'infraction involontaire à l'étranger, mise à disposition d'un avocat et avance de la caution pénale si besoin.



L'offre La Garantie Obsèques* est réservée aux agents en activité âgés de moins de 55 ans



DES SERVICES PERSONNALISÉS

- ▶ Le tiers payant auprès de tous les opérateurs funéraires pour éviter l'avance de fonds : **01 55 62 53 19**
- ▶ Le remboursement direct sous 48 heures suivant réception du dossier complet par courrier ou par fax : **01 53 25 20 70**
- ▶ La protection du consommateur : intervention lorsque le montant du devis est supérieur aux normes des tarifs pratiqués.
- ▶ Les accords privilégiés auprès des différents réseaux de Pompes Funèbres⁽³⁾ permettant d'obtenir abondements et remises sur certains articles.
- ▶ La faculté de poursuivre l'affiliation au contrat groupe en cas de départ à la retraite à des conditions qui seront précisées par le groupement.
- ▶ La possibilité d'opter pour des produits individuels à des conditions préférentielles dès le départ du groupement adhérent⁽⁴⁾ (hors départ à la retraite) **03 28 76 20 15**



UN TARIF ATTRACTIF

Cotisations annuelles	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5	Option 6
Famille (vous, votre conjoint⁽⁵⁾ et vos enfants⁽⁶⁾)	28.08 €	70.08 €	84.36 €	140.52 €	168.60 €	238.44 €
Personne seule	13.56 €	34.08 €	41.04 €	68.16 €	81.96 €	115.92 €

(1) la garantie est limitée, pour les enfants de moins de 12 ans, aux frais d'obsèques réellement engagés à concurrence de 536.16 € pour l'option 1, 1340.64 € pour l'option 2, 1608.64 € pour l'option 3, 2681.12 € pour l'option 4, 3217.44 € pour l'option 5, 4500 € pour l'option 6.

(2) en cas de décès par accident. 3 mois après en cas de décès par maladie.

(3) OGF/PFG (dont Borniol et Roblot), Roc-Eclerc, Union Funéraire de France, Le Voeu Funéraire, Espace Funéraire Ponsy, Point Funéplus, FUNECAP, Pompes Funèbres Pascal LECLERC, AIX FUNÉRAIRE, Pompes Funèbres LUTECE, Espace Funéraire Isabelle SITA, P.F.C.A.

(4) sous réserve que l'affilié en fasse la demande dans les 6 mois suivant la cessation de sa garantie.

(5) ou concubin (certificat de concubinage ou attestation sur l'honneur signée par les deux intéressés et par deux témoins) ou partenaire lié par un PACS.

(6) à charge au sens du code général des Impôts.



DEMANDE D'AFFILIATION OU DE CHANGEMENT D'OPTION

(à découper et à retourner à l'Amicale)
N° de contrat : GOA 1692

Je soussigné(e)

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : _____ Tel (facultatif) : _____

Adresse : _____

- Demande mon affiliation à l'offre La Garantie Obsèques* souscrit par l'Amicale du personnel de l'Eurométropole de Strasbourg, à compter du 1^{er} _____ 20_____
- Opte pour la garantie modulable
- Demande un changement d'option
- Accepte que le service comptable me prélève la cotisation annuelle de :

Cotisations annuelles	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5	Option 6
Famille (vous, votre conjoint⁽⁵⁾ et vos enfants⁽⁶⁾)	28.08 €	70.08 €	84.36 €	140.52 €	168.60 €	238.44 €
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personne seule	13.56 €	34.08 €	41.04 €	68.16 €	81.96 €	115.92 €
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

▶ Déclare :

- Avoir pris connaissance auprès de l'Amicale des conditions générales de ce contrat souscrit par Henner auprès d'Allianz Vie et de Garantie Assistance.
- Être en activité et âgé(e) de moins de 55 ans au moment de mon affiliation.
- Être âgé(e) de moins de 65 ans en cas de changement d'option
- Être avisé(e) que je peux demander communication et rectification de toute information me concernant et figurant sur tout fichier à l'usage de l'Amicale du Personnel de l'Eurométropole de Strasbourg, ou de Henner, à leur adresse respective.

Date :

Signature :

**DOCUMENT A CONSERVER
DANS LE LIVRET DE FAMILLE**